

## CORRIGÉ

### L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

#### I. UN STATUT HÉTÉROGÈNE

##### *A. Le commerçant traditionnel*

##### **1. Les conditions d'accès à la profession commerciale**

###### a. Les conditions positives

- Les conditions de fond
  - L'exercice d'actes de commerce
  - Une profession habituelle
- La condition de forme : l'immatriculation au RCS

###### b. Les conditions négatives

- Les incapacités
- Les déchéances, interdictions et incompatibilités
- Le statut des étrangers

##### **2. Les droits et obligations des commerçants**

###### a. Typologie des droits

###### b. Les obligations afférentes au statut de commerçant

- Les obligations comptables
- Les obligations diverses

##### *B. La multiplication des statuts dérogatoires*

##### **1. Les régimes « micro »**

###### a. Le « statut » de micro-entreprise

###### b. Le « statut » de micro-entrepreneur

**2. « L'auto-entrepreneur »**

- a. Les conditions d'accès au statut
- b. La déclaration au CFE

**II. UN STATUT PEU PROTECTEUR****A. Un statut personnel problématique****1. Une responsabilité illimitée**

- a. Le principe de l'unicité du patrimoine
- b. Une responsabilité dite primaire

**2. Une imposition personnelle au titre de l'impôt sur le revenu**

- a. L'absence d'imposition de l'entreprise individuelle
- b. L'application du régime des BIC

**3. Un statut social limité**

- a. L'exclusion du régime des salariés
- b. La soumission au régime des travailleurs indépendants

**B. Les moyens juridiques de protection du patrimoine****1. Les instruments traditionnels**

- a. Les emprunts au droit civil
  - Le changement de régime matrimonial
  - Le recours aux donations
- b. L'utilisation du potentiel offert par le droit commercial
  - La création d'une société unipersonnelle : EURL, SASU
  - La déclaration d'insaisissabilité

**2. La technique nouvelle : la disparition de l'unicité du patrimoine**

- a. Les précédents
  - Le patrimoine d'affectation
  - La fiducie
- b. Le projet d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)
  - Les conditions d'accès au statut
  - Les effets juridiques de l'existence d'un patrimoine affecté.